

DECRET N° 82/729 du 4/8/82
/MTFC/RNTP
portant promotion au titre de
l'année 1981 des fonctionnaires des
cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Techniques(TP)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

-
- Vu la Constitution du 6 Juillet 1979;
 - Vu la Loi 25/80 du 13/11/80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 6 Juillet 1979;
 - Vu la Loi 15-82 du 3/2/82 portant Statut Général des fonctionnaires;
 - Vu l'arrêté n° 2007/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
 - Vu le décret 60-90/FP du 3/3/80 fixant le Statut Commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques;
 - Vu le décret 82-130/FP du 9/5/82 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
 - Vu le décret 82-197/FP du 5/7/82 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15-82 du 3/2/82 portant Statut général des fonctionnaires;
 - Vu le décret 82-196/FP du 5/7/82 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie AI;
 - Vu le décret 85-170/FP du 25/6/85 réglementant l'avancement des fonctionnaires;
 - Vu le décret 74-470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 82-196/FP du 5/7/82 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
 - Vu le décret 79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
 - Vu le décret 80/644 du 28/12/80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
 - Vu le décret 80/630 du 27/12/80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;
 - Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26/01/81 du décret n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
 - Vu le décret 81/017 du 26/1/81 relatif aux intérim des membres du Gouvernement;
 - Vu le décret n° 82/506 /MTFC/RNTP du 1er Juin 1982 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques(Travaux Publics)

DG-RNTP.-

DFF.-

DB.-

DCF.-

DECRETE :

Article 1er.- Sont promus au 2ème échelon de leur grade au titre de l'année 1981, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) dont les noms suivent :

- INGENIEURS -

- MAZIEZOLA Bienvenu p/c du 21/5/82, Secrétariat Général à la Recherche Scientifique Brazzaville
- NGODJO Jean-Marie p/c du 23/5/82, Direction de l'Energie et des Carburants Brazzaville
- MAMANGA Albert p/c du 10/2/82, Barrage Hydro-Electrique Mouyoukou

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 4 Août 1982

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Le Ministre des Travaux Publics
et de la Construction,

Commandant Benoit MOUNDELE-NGOLLO.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance sociale

Bernard COMBE-MATSICHA.-

Le Ministre des Finances

ITIHI-CSETUMBA-LEKOUNZOU.-

AMPLIATIONS

JORPC	1	SGCR/DC	3
MTPC	2	DFI	9
DE	2	DCF	2
SGRS	2	DEC	2
BARRAGE MOUYOUDI	2	DG-RNTI	15
DOSSIERS	9	intéressées	3